



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Tchad

Question écrite n° 49470

Texte de la question

M. Christian Vanneste appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des droits de l'homme au Tchad. Le Tchad figurera, en effet, à l'ordre du jour de la prochaine session de la commission des droits de l'homme de l'ONU, qui se déroulera du 10 mars au 18 avril prochains à Genève. Il semble malheureusement que des violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme soient enregistrées de façon quotidienne dans ce pays : exactions de l'armée et de la garde républicaine, exécutions extrajudiciaires, etc. Aussi, semble-t-il urgent et nécessaire que la France demande la nomination d'un rapporteur spécial dans le but de présenter un rapport public sur cette situation. Cette action permettrait de lever le voile de la confidentialité qui entoure ce pays et inciterait les autorités tchadiennes à respecter durablement les droits de l'homme. En conséquence, il lui demande quelle suite il entend donner à sa proposition.

Texte de la réponse

Comme le souligne l'honorable parlementaire, le dossier du Tchad fait l'objet d'un examen en procédure confidentielle devant la Commission des droits de l'homme de l'ONU depuis 1991. Il s'agissait alors d'examiner les violations des droits de l'homme sous le régime d'Hissène Habré. La procédure a été ensuite reconduite chaque année. Le Tchad a connu près de trente ans de troubles internes graves qui ont laissé une situation très préoccupante en matière de respect des droits de l'homme. Si de nombreux sujets de préoccupation demeurent encore aujourd'hui, il est indéniable que des progrès ont été enregistrés : la liberté de la presse et le pluralisme politique institués en 1990 par le président Déby sont respectés, la fréquence de cas d'arrestations arbitraires et d'exécutions sommaires a été sensiblement réduite. Depuis l'année dernière, le Tchad s'est engagé dans un processus électoral (adoption d'une nouvelle constitution, élection présidentielle, élections législatives en janvier-février 1997), qui s'est déroulé dans le calme, et selon les observateurs internationaux, dans des conditions satisfaisantes. Enfin, les autorités tchadiennes ont affirmé publiquement leur souci d'améliorer le respect des droits de l'homme dans leur pays. Dans ces conditions, le ministre des affaires étrangères estime qu'il convient que la communauté internationale continue à suivre toujours avec attention l'évolution de la situation des droits de l'homme au Tchad, tout en encourageant les autorités tchadiennes à persévérer dans leurs efforts.

Données clés

Auteur : [M. Vanneste Christian](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49470

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 1997, page 1270

Réponse publiée le : 21 avril 1997, page 2041